

# CODE DE CONDUITE POUR DES PRATIQUES COMMERCIALES RESPONSABLES LORS DE L'IMPORTATION DE PRODUITS BOURGEON

Base: Partie I Chapitre 5 du Cahier des charges de Bio Suisse. Adopté par le Comité de Bio Suisse le 28 août 2012.

## 1 Objectifs et champ d'application

Ce Code de conduite pour des pratiques commerciales responsables lors de l'importation de produits Bourgeon est lié à l'objectif de Bio Suisse d'encourager l'équité dans les filières suisses. Par conséquent, Bio Suisse souhaite aussi encourager des pratiques commerciales responsables à l'étranger. Les importateurs Bio Suisse ont une grande responsabilité dans l'application des principes d'équité dans la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi ce Code de Conduite s'adresse en particulier aux importateurs en Suisse. Et il s'adresse par analogie à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement à l'étranger. La collaboration doit aussi continuellement être améliorée dans les chaînes d'approvisionnement à l'étranger pour que les accords soient respectés et que la responsabilité soit assumée ensemble.

Les importations Bio Suisse ne peuvent être faites qu'en passant par des importateurs suisses qui ont conclu un contrat de licence avec Bio Suisse. Ces importateurs sont tenus au respect des principes contenus dans ce Code de conduite.

## 2 Lignes directrices

### 2.1 Collaboration

Croissance commune	Les partenaires commerciaux de Bio Suisse encouragent ensemble l'agriculture biologique à l'échelle mondiale. Ils œuvrent pour une croissance durable de l'agriculture bio et ont pour objectif de soutenir la crédibilité de l'agriculture bio.
Culture du dialogue ouvert et constructif	Dans les négociations des prix et des contrats, tous les partenaires commerciaux de Bio Suisse visent une culture du dialogue ouvert et constructif ainsi que la considération pour les prestations de leur opposé.
Communication transparente et active	<p>Bio Suisse s'engage à communiquer activement les conditions cadres des importations Bourgeon et à les rendre transparentes envers tous ses partenaires commerciaux à l'étranger. Elle crée en particulier la transparence sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• que Bio Suisse limite les quantités importées quand les produits sont aussi disponibles en Suisse;</li><li>• que des principes d'équité sont fixés dans le Code de conduite et qu'ils doivent être appliqués;</li><li>• que Bio Suisse est l'interlocutrice pour tous les partenaires commerciaux, si les principes d'équités sont violés.</li></ul> <p>L'importateur Bio Suisse s'engage avec ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement à l'étranger à:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Viser des conditions commerciales transparentes; en font par exemple partie l'entretien des contacts personnels;</li><li>• Une grande transparence sur les périodes de livraison, les quantités, les prix et les délais;</li><li>• Se montrer disposer, sous garantie de la confidentialité, à se rendre</li></ul>

mutuellement compte des bases de leurs calculs des prix.

Relations commerciales à long terme	Tous les partenaires commerciaux de Bio Suisse entretiennent une collaboration à long terme, de confiance, fiable et respectueuse. Les décisions d'achat ne sont pas prises seulement en fonction du prix le plus bas et les décisions de livraison pas seulement en fonction du prix le plus haut, mais ces décisions tiennent aussi compte du respect des principes énumérés dans ce Code de conduite.
Planification des quantités	Tous les partenaires commerciaux de Bio Suisse contribuent à réaliser une planification contraignante des quantités et des prises en charge.
Gestion des risques	Tous les partenaires commerciaux de Bio Suisse conviennent à l'avance sur la manière de réagir en cas de: <ul style="list-style-type: none"><li>• Problèmes de qualité (résidus, qualité externe et interne, calibre, etc.);</li><li>• Pertes de récoltes inattendues, dues à des causes naturelles;</li><li>• Très fortes fluctuations des prix ou des quantités imprévisibles (p. ex. par une garantie de prise en charge ou une obligation de livraison d'une certaine quantité).</li></ul>
Soutien des groupements de petits paysans	Les groupements de petits paysans (coopératives) doivent être soutenus en particulier dans les pays en développement. Il faut donner, si possible, préférence aux groupements de petits paysans et aux plantations qui appliquent un programme social pour leurs employés en tant que fournisseurs.

## 2.2 Formation des prix

Prix et prime Bio Suisse	<p>Le but est la fixation consensuelle des prix entre les partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Les prix doivent garantir à tous la possibilité de se développer positivement.</p> <p>Le producteur fournit plusieurs prestations supplémentaires pour remplir les directives de Bio Suisse. Pour que le producteur puisse couvrir ces frais, il faut lui verser une prime Bio Suisse de manière à ce que son prix se situe au-dessus du prix bio de l'UE. Les frais supplémentaires peuvent aussi être compensés par d'autres prestations de soutien comme p. ex. une offre de conseil.</p>
--------------------------	--

Travailler de manière efficace	Tous les partenaires commerciaux de Bio Suisse s'efforcent d'améliorer régulièrement l'efficacité de la filière et rendent ces améliorations clairement compréhensibles pour leurs partenaires. L'objectif commun est d'encourager la production et l'écoulement des produits Bourgeon dans des conditions équitables et durables.
--------------------------------	--

## 2.3 Exigences sociales

Bonnes conditions de travail pour les employés	Le commerce responsable concerne aussi les domaines suivants: les conditions d'engagement, le devoir de diligence médicale et les droits des employés. C'est pourquoi les Exigences Sociales font partie intégrante du Cahier des charges de Bio Suisse (Chapitre 8). Elles doivent être respectées par tous les partenaires commerciaux de Bio Suisse.
--	---

## 2.4 Orientation vers la qualité

Assurance-qualité et orientation vers la qualité	Il y a des échanges constructifs pour mettre en place une assurance-qualité commune et continuer le développement des normes de qualités existantes. L'importateur, le fournisseur et le producteur visent l'obtention d'un produit de haute qualité.
--	---

## 2.5 Engagement sociétal et environnemental

Engagement sociétal	Tous les partenaires commerciaux de Bio Suisse s'engagent dans les limites de leurs possibilités en faveur de projets durables dans leur région de production. Ils mettent en place des possibilités de formation et de formation continue pour eux-mêmes et pour leurs employés. Ils sont ouverts à travailler avec des producteurs à l'étranger pour faciliter la reconversion à l'agriculture biologique.
---------------------	--

Engagement environnemental	Tous les partenaires commerciaux de Bio Suisse se déclarent prêts à améliorer à long terme le niveau écologique de leur exploitation ou entreprise.
----------------------------	---

### **Définitions:**

Chaîne d'approvisionnement: partenaires commerciaux verticaux (importateur, fournisseur, producteur)

Partenaires commerciaux de Bio Suisse: tous les acteurs du marché d'importation (importateurs, fournisseurs, producteurs). Dans tous les chapitres, il n'est jamais question d'accords illicites entre concurrents (p. ex. entres importateurs).